

0300055X
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE BERNARD DE VENTADOUR
19 AVENUE DU BORDELET
30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX
Tel : 0466396600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/02/2024

Réuni le : 27/02/2024

Sous la présidence de : Valerie Monte

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 31/12/9999

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du Conseil d'Administration adoptent à la majorité la répartition de la dotation horaire globalisée proposée par le chef d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	9
Contre :	4
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0